

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	4 avril 2025
Délibération N°	13
Date de la convocation	21 mars 2025
Objet	7.3.3 Autorisations d'emprunt - Lunel - Résidence Libération - Réhabilitation thermique de 10 logements collectifs locatifs - Prêt CDC : 295 000 €

L'an deux mille vingt-cinq le 4 avril à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Yves FERRANDO, Gilbert FOUILHE, Michel MEJEAN, Christophe MORALES, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Manar BOUIDA, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Christophe DESTAING
Serge RABINEAU
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Clémence ARTIERES (pouvoir à MME ANNEYA)
Régine ILLAIRE (pouvoir à M MEJEAN)
Nicole MORERE (pouvoir à MME CALUEBA)
Roselyne PESTEIL (pouvoir à MME BOUIDA)
Valérie REYNES (pouvoir à M GAUDY)
Jacques RIGAUD (pouvoir à MME CALUEBA)
Sabine SCHURMANN (pouvoir à M GAUDY)
François VINCENT (pouvoir à M MEJEAN)
Patricia WEBER (pouvoir à MME BOUIDA)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250404-20250404-13-DAF-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Objet : 7.3.3 Autorisations d'emprunt – LUNEL – Résidence Libération - Réhabilitation thermique de 10 logements collectifs locatifs – Prêt CDC : 295 000€

Le 04 avril 2025

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2 et n° AD/170225/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants.

Vu la délibération N°3 du 18 octobre 2022 relative à l'ouverture de l'opération de réhabilitation thermique de 10 logements collectifs locatifs, résidence Libération sur la commune de Lunel.

Considérant que pour cette opération, un prêt CDC d'un montant de 295 000€ doit être mobilisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et ce conformément à la lettre d'intention en date du 19 mars 2025

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à solliciter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt d'un montant de 295 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes

- Caractéristiques : PAM
- Montant : 295 000 €
- Indice de référence : Livret A
- Taux d'intérêt : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.6 %
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux puisse être inférieur à 0%
- Durée totale du prêt : 25 ans
- Typologie Gissler : 1A
- Périodicité annuelle
- Echéance prioritaire (intérêts différés)

ARTICLE 2 :

Demande pour la durée totale de remboursement de prêt au Conseil Départemental d'accorder sa garantie à l'Office Public de l'Habitat Hérault Logement à hauteur de 100 % sur l'emprunt de la CDC

OS' 

ARTICLE 3 :

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce prêt et les demandes de réalisation de fonds.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE OCCITANIE

Suivi par : Julien Pelatan
Tél : 0784580935
christophe.mengarduque@caissedesdepots.fr
Dossier : U148220

HERAULT LOGEMENT
Monsieur Gilles DUPONT
Directeur général
100 RUE DE L'OASIS
BP 7249
34085 MONTPELLIER CEDEX 4 |

Montpellier, le 19/03/2025

Objet : Lettre d'intention pour le financement de l'opération « Lunel résidence Libération réhabilitation thermique de 10 logements »

Monsieur le Directeur général,

Vous avez bien voulu nous solliciter pour le financement cité en objet, ce dont je vous remercie.

Sur la base des informations que vous nous avez transmises, j'ai le plaisir de vous informer que la Banque des territoires s'engage à réserver un montant global de prêt de 295 000 € :

- **PAM** : 295 000 € pour une durée de 25 ans

Le montage prévisionnel de garantie pour ce prêt est le suivant :

- Conseil départemental de l'Hérault : 100 %

Je vous précise, toutefois, que l'engagement définitif de la Banque des Territoires reste subordonné à la transmission des éléments nécessaires à l'instruction de votre demande de prêt.

Restant à votre disposition dans l'accompagnement de votre projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Jacques HALADJIAN

Directeur Territorial